

Les outils de la Loi 2002-2 et leur évolution depuis la Loi ASV de 2015

(Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi Adaptation de la Société au Vieillessement de 2015)

Contexte

La Loi ASV de 2015 a complété les obligations des gestionnaires en ce qui concerne l'information des personnes accueillies et la mise en œuvre de leurs droits. Il s'agit par exemple du renforcement de la procédure d'acceptation du contrat de séjour au moment de la signature, permettant de mieux s'assurer du consentement du résident, de l'affirmation du droit d'aller et venir, de la communication concernant le mandat de protection future et du respect de la liste des prestations minimales d'hébergement. Au-delà de ces nouvelles dispositions, persiste également le devoir pour les gestionnaires de mettre en œuvre les textes plus anciens (mais toujours en vigueur) issus de la Loi du 2 Janvier 2002. Cette formation vous permettra d'actualiser vos connaissances afin de faire évoluer vos pratiques et documents supports.

Enjeu

Se perfectionner, évoluer

Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les obligations issues de la Loi du 2 Janvier 2002 et la récente loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV),
- Adapter les outils créés en interne aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques en vigueur.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation à vos besoins et attentes spécifiques.

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

- Gestionnaires d'établissements et services,
- Directeurs, chefs de service, personnel encadrant,
- Responsables qualité,...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins


Programme de la formation

1 – Présentation du cadre réglementaire et légal

- Connaître et comprendre l'esprit de la Loi du 2 Janvier 2002 : la place de l'utilisateur,
- Connaître et comprendre les apports de la Loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV)

2 – Décryptage des outils obligatoires et de leur contenu :

- Maîtriser les clauses du contrat de séjour et ses avenants,
- Maîtriser le contenu du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement,
- Maîtriser le contenu du règlement de fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
- Maîtriser le projet personnalisé et le lien avec le contrat de séjour
- Connaître les formulaires de désignation de la personne de confiance et des directives anticipées.

 **Cas pratique** : étude d'un exemple de contrat de séjour, de règlement de fonctionnement, de livret d'accueil et de formulaires